Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_06_16-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 28 MAI 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Arrondissement de LORIENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE A NIVEAU DE L'ECHANGEUR DU TOUL DOUAR ET A L'AMELIORATION DES MOBILITES SUR LE SECTEUR

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 28 mai 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 34

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, M. FOSSÉ, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. DELLA, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. KIEN donne pouvoir à Mme LE GAL jusque 18h36
Mme PEYRE donne pouvoir à M. CARRERIC
Mme LOPEZ-LE GOFF arrive à 18h12

Mme DUMONT est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. JESTIN

Lors du précédent mandat, Lorient Agglomération, les services de l'état, la région Bretagne, le département du Morbihan et les communes de Lorient, Lanester, Hennebont, Caudan, Brandérion et Languidic, ont échangé et travaillé sur les enjeux d'intermodalité autour de la RN165.

Plusieurs objectifs et études ont pu être abordés à l'occasion de comités techniques et comités de pilotage. Les dispositions suivantes sont d'ores et déjà engagées :

- La mise à niveau de l'échangeur de Toul Douar
- Une étude générale sur l'aire urbaine Lorientaise
- Une étude urbaine sur le secteur de Manebos et plus particulièrement du parc des expositions.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_06_16-DE

Lorient Agglomération s'est proposée pour assurer la maîtrise d'ouvrage opérationnelle de la mise à niveau de l'échangeur de Toul Douar, reliant Lanester, Caudan et Hennebont. Ce projet comprend, dans sa phase préliminaire, les objectifs principaux suivant :

- La création d'une nouvelle bretelle de sortie depuis la RN165 en direction d'Hennebont (Sens Vannes > Lorient) ;
- Le réaménagement et la sécurisation de la bretelle d'insertion vers Lorient ;
- La rectification du tracé de la bretelle d'insertion sur la RN165 en direction de Vannes ;
- La création de deux nouveaux carrefours giratoires sur la RD724 pour fluidifier les échanges et sécuriser les insertions ;
- La mise à double sens de circulation du barreau routier existant entre la RD724 (au niveau du giratoire de l'aire de covoiturage) et la partie Sud (desserte de la bretelle RN165 vers Vannes) ;
- La réalisation d'aménagements connexes favorisant l'intermodalité (sécurisation des modes doux, connexion aux aires de covoiturage, desserte transports en commun).





Afin de poursuivre sa mission de Maitrise d'ouvrage dans un cadre partagé et sécurisé, Lorient Agglomération propose de formaliser un conventionnement, structuré en trois volets distincts

. Volet 1 : Une convention de partenariat (cadre politique et gouvernance) ;
. Volet 2 : Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (volet technique) ;
. Volet 3 : Une convention de financement (à établir ultérieurement sur la base d'un Avant-Projet validé).

La convention de partenariat (Volet 1) vise à matérialiser l'engagement commun des signataires. Il pose notamment :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_06_16-DE

- La cohérence indispensable entre l'aménagement routier et les projets connexes favorisant l'intermodalité (liaisons cyclables, covoiturage...) ;
- Le principe d'une maîtrise d'ouvrage unique portée par Lorient Agglomération pour des raisons d'efficacité opérationnelle ;

Il est précisé que la signature de la convention n'emporte aucun engagement financier.

Lorient Agglomération a approuvé cette convention lors du Conseil communautaire du 10 février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la signature de la convention de partenariat

Article 2 : DONNE POUVOIR au Maire pour prendre et signer toutes les mesures afférentes à ce projet.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★